



Abandon de poste comment réagir

Par **Alixp**, le **11/05/2015** à **11:11**

Bonjour.

Je suis actuellement en abandon de poste avec mon employeur (banque) et ceux depuis le 1er avril 2015. J'ai travaillé le mois de mars et du 24 au 31 j'étais en arrêt maladie. En effet j'ai décidé de ne plus retourner travailler à cause du harcèlement moral que je subissais mais aussi à cause des allusions racistes dont j'étais victime chaque jour. J'ai reçu 2 courrier en AR de mise en demeure puis un recommandé avec ma fiche de paie négative de 540 euro et un courrier me demandant de faire parvenir un chèque de ce montant afin de régulariser la situation sans aucunes autres explications.

Je me suis rendu à la maison des syndicats près de mon domicile qui mon conseillé de faire un courrier à la direction de mon travail afin d'expliquer les raisons de mon départ (pression, dépression...) j'aimerais savoir si cela est un bon conseil sachant que étant en abandon de poste je ne suis pas censé donner de nouvelles.

Merci pour vos conseils

Alix

Par **P.M.**, le **11/05/2015** à **12:10**

Bonjour,

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Il est donc difficile de vous conseiller car vous risquez de toute façon d'être embarqué dans une situation insoluble...

Si vous vouliez prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur, il faudrait d'autres arguments plus étayés et plus précis puisque, ensuite, le Conseil de Prud'Hommes devrait analyser cela comme une simple démission sans respect du préavis ou ayant les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse...